

**Siège Social : 36000 Châteauroux**  
**Adresse : 2 Place des Cigarières**  
**Date de convocation : 21 novembre 2025**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Vendredi 05 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 5 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M DAUZIER

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (25)**

BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELLA-VALLE Luc, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, POINTIERE Michael, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (14)**

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à VIDAL Claude  
IMBERT Tony a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel  
JUDALET Patrick a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
NAVARRO David a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

**Étaient excusés (3)**

DEJOLLAT Daniel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent.

**Objet :**

**Approbation de l'attribution de fonds de concours redevance R2 chateauroux**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la convention régissant les fonds de concours versés par le SDEI aux communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2025,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la répartition par collectivité urbaine des fonds de concours au titre de l'année 2025

Considérant que la convention annuelle relative au versement de fonds de concours entre le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre et chaque commune de régime urbain de concession prévoit l'approbation de la liste définitive des équipements publics susceptibles de bénéficier des fonds de concours.

A ce jour, la liste définitive des équipements publics éligibles et le montant associé pour la commune de Châteauroux est la suivante :

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Travaux de rénovation de l'éclairage du stade Gaston Petit - passage en LED	307 777,50	232 930,00	64,41%	103 586,85 €
	<b>307 777,50 €</b>	<b>232 930,00 €</b>	<b>64,41%</b>	<b>103 586,85 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la liste des équipements publics présentés et les montants associés pour la commune de Châteauroux de régime urbain de concession.

**Article 2** : De procéder au versement des sommes éligibles dans le cadre des fonds de concours.

**Article 3** : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Louis CAMUS  
  
SDÉ 36  
SDÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES  
DE L'INDRE

Secrétaire de Séance :

  
Claude DAUZIER

